### DEPARTEMENT DU VAR

### ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN



VILLE DE TRANS-EN-PROVENCE

POLICE MUNICIPALE
Tél. 04.94.60.62.37
accueilpm@transenprovence.fr
AC/TL/IL

# ARRÊTÉ MUNICIPAL N°163/25

## PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION

VU l'article L. 2213-1 et l'article L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal.

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'accord implicite du Directeur des Services Techniques,

VU la demande des SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX de la Commune de Trans-en-Provence.

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter des travaux de taille de lauriers rose + désherbage.

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'Autorité Communale de prescrire toutes mesures utiles afin de maintenir le bon ordre, de préserver le libre écoulement de la circulation routière et de prévenir de tout accident sur la voie publique.

### ARRETE

ARTICLE 1: Afin de permettre des travaux de taille de lauriers rose + désherbage entrepris par le service des Espaces Verts des Services Techniques Municipaux, la circulation sera restreinte sur 1 voie à partir du rond-point Bir Hakeim jusqu'au rond-point de Gémo sur la RD 1555 (dans le sens sus désigné) du Mercredi 14 Mai au Jeudi 15 Mai 2025 de 09h00 à 14h30.

ARTICLE 2: Les prescriptions du présent arrêté, seront rappelées aux usagers par des panneaux réglementaires qui seront placés à chaque extrémité des sections interdites. La signalisation conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire ainsi que les déviations seront mises en place par les Services Techniques Municipaux. Interdiction de dépasser vitesse limitée à 50 km/h.

ARTICLE 3: Mme la Directrice Générale des Services de la commune de Trans-en-Provence, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de la commune de Trans-en-Provence, M. le Commissaire de Police de Draguignan, M. le chef de la Police Municipale de la commune de Trans-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché, conformément aux dispositions des articles L2122-27 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Publication du : Julas 2025

Fait à Trans-en-Provence, Le 09/05/2025.

Le Maire,

**Alain CAYMARIS**